

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LES ETCHEMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint- Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **12 août 2022**, à 8h30 heures à la salle du conseil municipal.

Après la prière d'usage et l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivants:

Siège #1 - Jacques Audet  
Siège #4 - Claude Beaudoin  
Siège #5 - Jocelyn Pouliot

Absences:

Siège #2 - Aline Alain  
Siège #3 - Richard Pouliot  
Siège #6 - Jennylee Boutin

Tous formant quorum de cette séance sous la présidence de Mme Rachel Goupil, mairesse.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET  
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 10 août et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, la mairesse déclare la séance ouverte.

**2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

244-08-2022

**3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 12 août 2022 tel que lu et présenté.

- 1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUJETS À DISCUTER
  - 4.1 - Résolution, annulation du projet de glissière de sécurité, rue de la Fabrique
- 5 - VARIA
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

## 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

**ADOPTÉE**

### 4 - SUJETS À DISCUTER

245-08-2022

#### 4.1 - Résolution, annulation du projet de glissière de sécurité, rue de la Fabrique

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis procède à l'annulation de la résolution 227-08-2022, relativement aux travaux de réfection des glissières de sécurité du pont de la rivière Daaquam, et ce, dans le cadre du projet de la rue de la Fabrique;

**ADOPTÉE,**

### 5 - VARIA

Aucun sujet à discuter.

### 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

246-08-2022

### 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

**Il est proposé par M. Jacques Audet et résolu à l'unanimité que cette séance spéciale soit levée.**

Fermeture à 8h45

\_\_\_\_\_  
Rachel Goupil, mairesse

\_\_\_\_\_  
Nicole Mathieu, directrice générale

**ADOPTÉE**